

FICHE DE POSTE *Responsable Espaces verts H/F*

Agent : Nom prénom

Employeur	Ville de Mios (Gironde) Environ 45km au sud-ouest de Bordeaux	Pôle de rattachement	Pôle Aménagement du cadre de vie
		Statut	Cadre d'emploi des Agents de maîtrise ou Technicien – catégorie C/B
Positionnement hiérarchique	Responsable du pôle Aménagement du cadre de vie Responsable des services techniques Agent-te		

CONDITIONS D'EXERCICE :

Conditions générales :

- Horaires de travail organisés en fonction de la saisonnalité (36 heures hebdomadaires) :
-> Du 01/10 au 31/03, travail de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (sauf les lundis et mardis où la pause méridienne est réduite : reprise du travail à 13h00)
-> Du 01/04 au 30/09, travail de 6h45 à 14h00 du lundi au jeudi, et de 7h00 à 14h00 le vendredi (avec une coupure obligatoire de 20mn par tranche de 6h00 de travail consécutif).
- Travail en extérieur
- Travail seul ou en équipe
- Déplacements sur les sites
- Respect des normes portant sur les activités, les matériels et les produits

Moyens mis à disposition :

- Un bureau et un poste de travail informatique (tableur, traitement de texte, boîte mail, ...)
- Outillage et matériel d'entretien liés à sa ou ses spécialités (débroussailleuses, tronçonneuse, faucheuse, tondeuses, souffleuse, instruments de mesures, etc.)
- Engins et véhicules pour déplacements sur l'agglomération (et hors commune de Mios si nécessaire)

Relations fonctionnelles :

- Relations quotidiennes avec le Responsable des services techniques et régulière avec le responsable du pôle aménagement cadre de vie
- Relations quotidiennes avec les agents du service espaces verts
- Contacts quotidiens avec les usagers (internes ou externes à la structure) et avec les entreprises ou autres prestations de services.
- Relations ponctuelles avec les agents des services techniques de la commune (service voirie et service bâtiment).

MISSIONS DU POSTE :

Missions principales :

Sous l'autorité du Directeur des Services Techniques et du Responsable du Pôle Aménagement Cadre de vie, le responsable espaces verts coordonne les activités techniques, administratives, financières, humaines du service espaces verts.

FICHE DE POSTE

Responsable Espaces verts H/F

Vous mettez en place une politique paysagère prospective pour offrir au public un patrimoine vert et paysager de qualité et respectueux de l'environnement.

Activités principales du poste :

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière d'espaces verts de la collectivité,
- Coordonner les activités et plannings des agents,
- Etre force de proposition pour la création de nouveaux espaces,
- Etre en adéquation avec les nouvelles normes et réglementations (zéro phyto...)
- Encadrer et manager l'équipe espaces verts (5 agents) : animation, pilotage du service, organisation des plannings, des congés...
- Assurer la gestion administrative du service, la préparation, contrôle et suivi du budget, préparation et suivi des commandes de matériel, fourniture et travaux...
- Contrôler, faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en régie, du public et des entreprises.
- Proposer des plans et confectionner des massifs arbustifs et floraux.
- Concevoir les projets de fleurissement, la mise en œuvre, les besoins en financement.
- Etablir le prévisionnel du fleurissement biannuel.
- Effectuer l'entretien des espaces verts et urbains, terre-pleins, terrains sportifs de la collectivité. Réalisation de la tonte des pelouses, la taille des haies et arbustes, l'élagage, le débroussaillage, le désherbage manuel, mécanique.
- Préparer les sols, les semis.
- Effectuer des travaux de plantation, création, de production.
- Réguler la croissance des plantes en apportant les éléments nécessaires.

Savoir-faire requis :

- Connaître l'environnement de la collectivité
- Maîtriser l'outil informatique (traitement de texte, tableur, gestion d'une boîte mail, ...)
- Maîtriser les techniques de base d'intervention des différents corps de métier des espaces verts
- Management
- Connaître les consignes de sécurité.
- Connaître les différents types de fonctionnement, des outillages et matériels mis à disposition et les équipements de protection associés (E.P.I).
- Connaître les gestes et postures de la manutention manuelle.
- Connaître les modalités et consignes d'utilisation des matériels et produits.
- Savoir créer, entretenir, effectuer les réglages, gérer et dépanner un système d'arrosage automatique.
- Connaître les conditions de stockage et de transport des produits.
- Connaître les règles spécifiques d'entretien et de maintenance des matériels et des équipements mis à disposition.
- Savoir vérifier l'état de propreté des surfaces (locaux municipaux ou chantiers) avant de quitter son lieu de travail.
- Connaître les consignes à appliquer en cas d'urgence, et les gestes de premiers secours.

Savoir-être :

- Disposer de capacités d'encadrement
- Etre ponctuel, sociable et courtois.
- Etre autonome et réactif.
- Savoir organiser son temps.
- Etre efficace et consciencieux.
- Savoir travailler en équipe.
- Savoir respecter son devoir de réserve.
- Faire preuve de discrétion professionnelle.
- Avoir le sens du service public.

FICHE DE POSTE *Responsable Espaces verts H/F*

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL :

Facteurs de pénibilités :

- Disponibilité lors d'opérations et d'évènements exceptionnels, astreintes
- Utilisation de matériel bruyant et dangereux
- Manipulation de produits sensibles
- Travail sous circulation
- Manipulation et port prolongé de charges (débroussailleuse, souffleur, taille-haie, pulvérisateur à dos, ..)
- Stations debout et à genoux prolongées
- Travaux avec bras au-dessus du cœur (tronçonnage, taille, ...)

Equipements de protection pour le poste de travail (cf. fiche de sécurité fourni par le chef de service)

							
Protection de la tête (casque, charlotte, etc.)	Protection auditive	Lunettes	Masque de protection (facial, anti poussières, etc.)	Vêtement de travail (protection et/ou hygiène)	Gants de protection spécifique	Chaussures ou bottes de sécurité	Harnais

Notifié à l'agent le :

Signature

Responsable hiérarchique

Nom et signature

La fiche de poste reflète les fonctions principales. Cependant, l'agent, dans le cadre de sa mission de Service Public est amené à devoir exercer d'autres fonctions selon les besoins de la collectivité.